

il se trouve—soulève peut-être autant de questions qu'elle fournit de réponses. Il m'est difficile de comprendre comment, avec un effectif réduit et limité, par exemple, nous pouvons espérer étendre nos engagements à l'égard de la défense continentale ou les activités valables et nécessaires du commandement maritime pour établir notre souveraineté sur nos eaux côtières.

Le fait que le ministre a pu annoncer de façon assez précise que le plafond des effectifs militaires se situera entre 80,000 et 85,000 hommes, indique, à mon avis, une tendance de la part du gouvernement à mettre la charrie devant les bœufs dans ce genre d'affaires; de plus, le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) semble avoir reçu l'ultimatum de mettre son programme à exécution en s'en tenant aux limites de son budget, peu importe le résultat des études qui auront été entreprises dans les domaines des affaires extérieures et de la défense. Je tiens à signaler que ce plafond s'abaissera dans la mesure où diminuera le pouvoir d'achat de notre dollar.

A propos de certaines déclarations précises du ministre, je note avec plaisir qu'il a l'intention de faire honneur à notre obligation de nous soumettre aux procédures établies de consultation de l'OTAN. Je me réjouis aussi d'apprendre que le gouvernement se propose de prendre en considération les rapports du comité des affaires extérieures et de la défense nationale. J'espère qu'il accordera plus d'attention aux rapports futurs de ce comité qu'il n'en a accordé à son rapport sur l'OTAN.

Je félicite le ministre de son intention de réduire davantage les frais administratifs des forces armées et d'accroître la proportion des unités de combat lorsqu'on réduira le total des effectifs et des coûts. Je crains cependant qu'il ne soit déçu, à moins qu'il ne réussisse mieux que la plupart de ses collègues jusqu'ici à circonvier la loi de Parkinson.

En ce qui concerne les observations du ministre au sujet du commandement maritime, je me réjouis de voir que le gouvernement reconnaît l'importance capitale du rôle de ce commandement. Je dirai en passant que le personnel stationné dans ma circonscription sera heureux d'apprendre que le gouvernement songe à remplacer l'Argus par un autre appareil.

A mon avis, il est imprudent de réduire l'effectif de nos forces de réserve. Selon nos experts, il faudrait, lorsqu'on réduira nos forces régulières, accroître nos forces de réserve sur lesquelles nous pourrions nous rabattre en certaines circonstances.

Comme il l'a promis, j'espère que le ministre tiendra spécialement compte des effets secondaires de la fermeture des bases, surtout de celles qui sont situées dans les régions plus

ou moins isolées dont l'économie en dépend. Je souhaite aussi qu'avant de fermer une base le gouvernement s'entende avec les autres échelons de gouvernement pour trouver un moyen compensateur de stimuler l'économie de la région.

Le ministre a déploré le besoin apparent de laisser les forces armées dans le doute quelque temps encore. J'espère qu'il pourra corriger la situation le plus tôt possible mais, comme lui, je dis que nos forces armées se composent de professionnels qui rempliront toutes les tâches qui leur seront confiées d'une façon dont tous les Canadiens seront fiers, parce qu'à mon avis les Canadiens qui nous représentent dans les forces armées, particulièrement ceux qui sont postés en Europe, sont du plus haut calibre professionnel et ils font honneur au Canada.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je ne serai pas trop long, car, moi aussi, étant membre du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre je me trouve dans une position délicate. Le comité a passé toute la semaine dernière à rédiger le rapport. J'en connais la teneur, mais comme il faut d'abord le traduire en français, on ne pourra le déposer que mercredi ou jeudi.

J'ai toutefois beaucoup d'amitié personnellement, pour le ministre de la Défense nationale.

M. Lewis: Attention

M. Winch: Mais à l'entendre aujourd'hui nous exposer la prétendue politique officielle en matière de défense nationale, non seulement je m'en étonne, mais j'ai l'impression que le ministre embrouille davantage les choses. Pire encore, il nous a démontré que la politique de défense aux yeux du gouvernement est, pour ainsi dire, un fait accompli et que les opinions exprimées au sein du comité ou à la Chambre ne sont que du vent.

Je ne sais pourquoi nous avons consacré des mois à étudier en comité les questions de défense, quand tout ce que nous pouvons faire maintenant est de venir entendre la déclaration du gouvernement qui nous met devant un fait accompli.

M. McGrath: Le leader du gouvernement n'écoute même pas. C'est honteux.

M. Winch: Le ministre a dit il y a quelques minutes: «Nous honorerons notre obligation de respecter les procédures établies de consultation de l'OTAN et, par conséquent, nos projets doivent demeurer à une étape expérimentale pour le moment... A cet égard, nous avons hâte de recevoir et d'étudier le rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale».